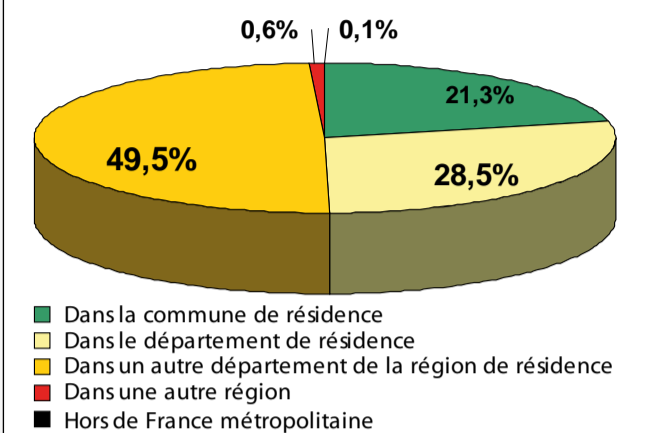


LES DÉPLACEMENTS ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES DÉPLACEMENTS

La voiture particulière est le moyen de transport privilégié

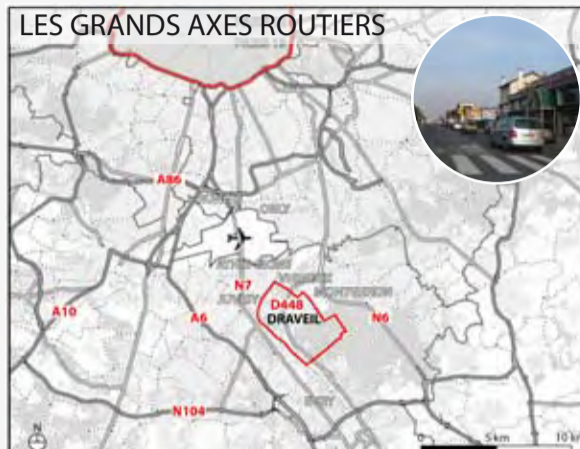
LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS RÉSIDANT À DRAVEIL



- Dans la commune de résidence
- Dans le département de résidence
- Dans un autre département de la région de résidence
- Dans une autre région
- Hors de France métropolitaine

► 80% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence

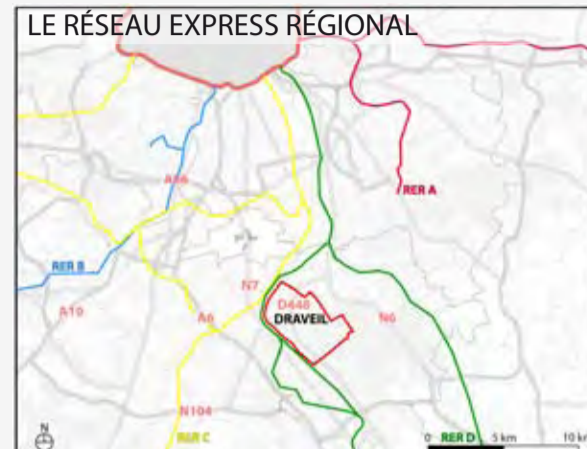
LES GRANDS AXES ROUTIERS



Les grands axes routiers affectent le territoire par un flux de transit important aux heures de pointe.

► La voiture est le mode de déplacement privilégié sauf en direction de Paris

LE RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL

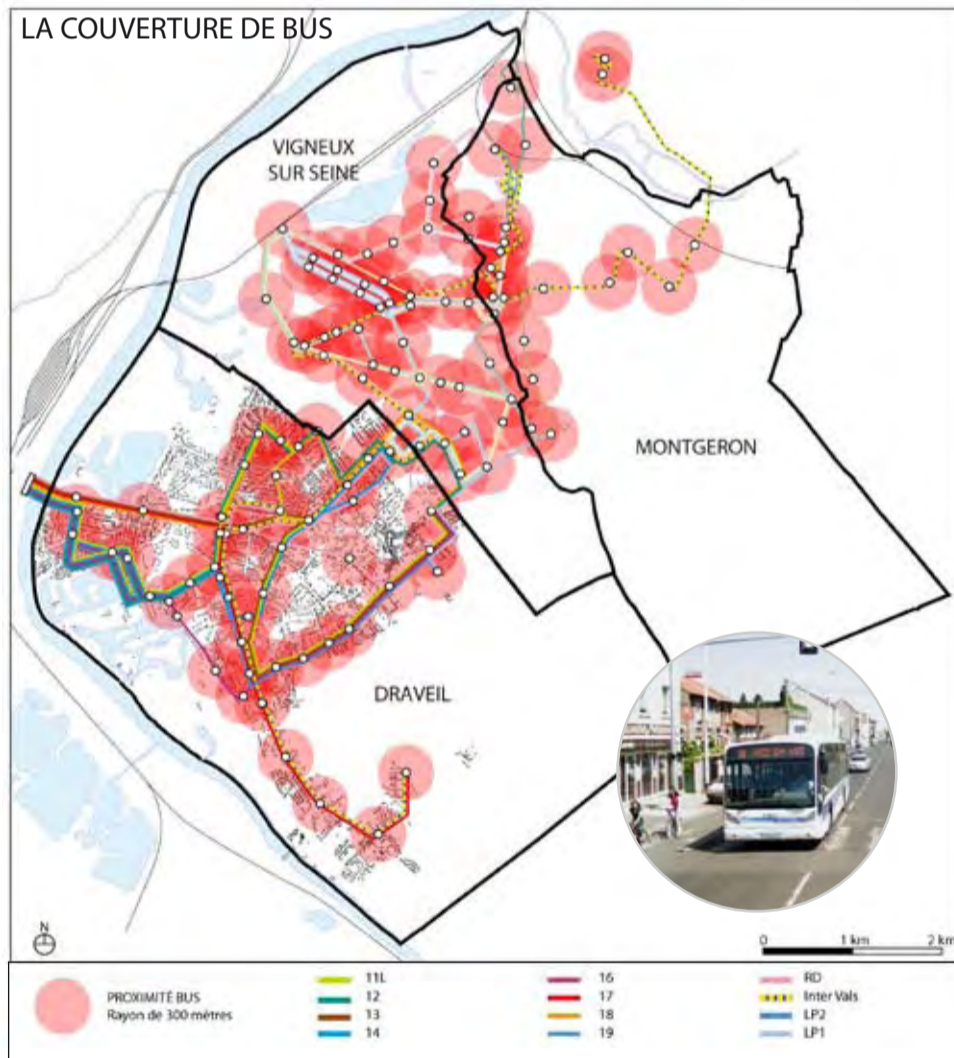


L'utilisation des transports collectifs pour se rendre sur son lieu de travail est minoritaire

► Les draveillois se rendent vers la gare de Juvisy (RER C, D), mais aussi de Vigneux et Ris (RER D)

LES TRANSPORTS EN COMMUN

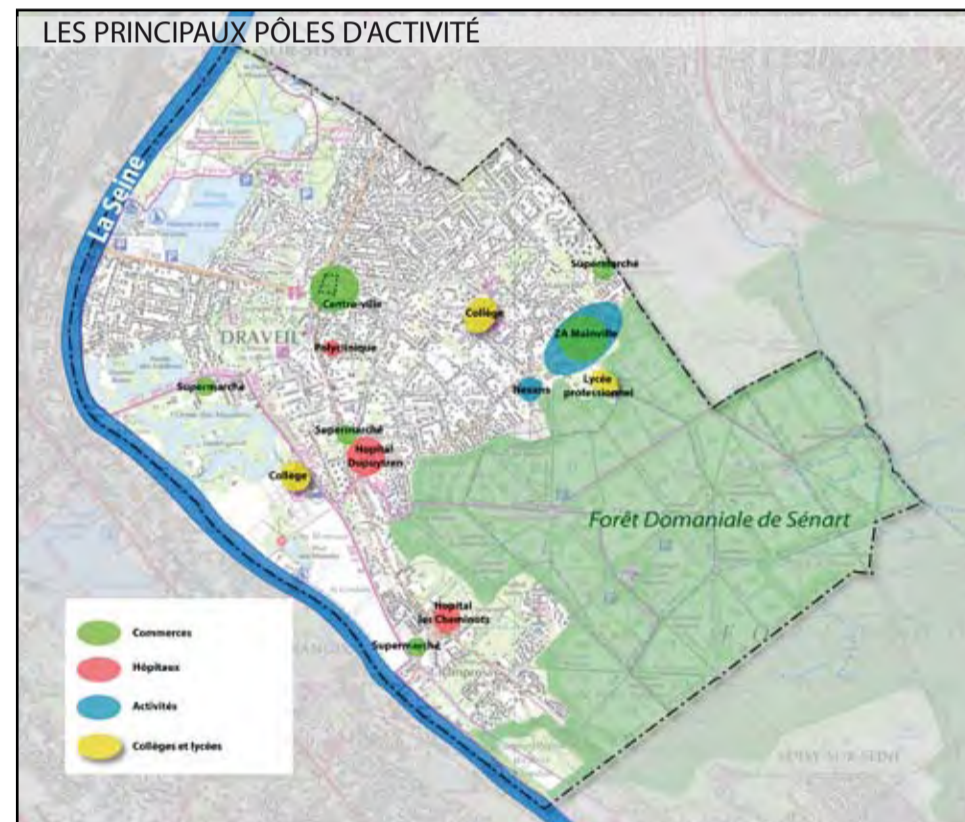
LA COUVERTURE DE BUS



- La couverture du réseau bus est importante mais peu compétitive face à l'automobile
- Le projet de tramway T7 va accentuer le rôle de la gare de Juvisy comme pôle intermodal, et augmenter les rabattements vers celle-ci
- Les pistes et bandes cyclables sont peu développées ce qui est dû principalement à la largeur réduite des rues
- L'offre de stationnement est globalement satisfaisante, même si les besoins demeurent importants

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES PRINCIPAUX PÔLES D'ACTIVITÉ

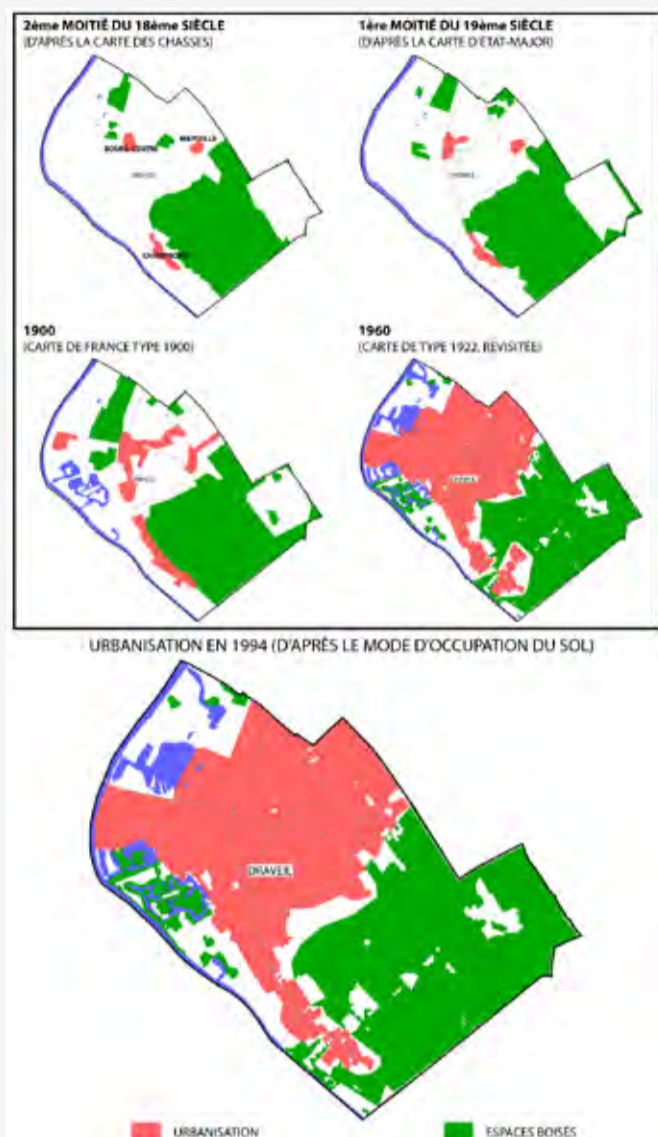


- Une commune résidentielle avec un indice de concentration d'emploi assez faible (52 pour Draveil, 78 pour l'Essonne)
- Une structure économique reposant essentiellement sur les services (administration, secteur hospitalier, etc.)
- Un tissu commercial diversifié : des polarités de quartier et un commerce de centre-ville développé
- Une zone d'activité économique (Mainville) occupée dans son intégralité, à l'écart des habitations



LA DIVERSITÉ DES QUARTIERS DRAVEILLOIS

LES ÉTAPES DE L'URBANISATION — LES 11 QUARTIERS



LE CENTRE VILLE

Le centre ville s'est développé le long de l'avenue Henri Barbusse et du boulevard Général de Gaulle. Le centre historique correspond à l'emplacement de l'église Saint-Rémy et de la place de la République.



MAINVILLE

Le quartier de Mainville se situe au point le plus élevé de Draveil en bordure de la forêt de Sénart. Il est l'un des trois hameaux d'origine de la formation de la ville.



PARIS-JARDINS

La réalisation de Paris-Jardins s'inspire des théories urbaines et des premières réalisations de cités jardins anglaises.



DANTON

Le quartier Danton présente un visage très hétérogène, il se compose d'habitat collectif et individuel, d'espaces dédiés au commerce et de parcs.



CHAMPROSAY

Le quartier de Champrosay est situé au sud de la commune et se développe entre la forêt de Sénart et la Seine. Le quartier est marqué par la présence de grandes propriétés, anciens lieux de villégiature entourés de grands parcs arborés.



LES MAZIÈRES

Sur les bords de Seine, le quartier des Mazières se compose de logements collectifs qui s'organisent autour des anciennes sablières et bénéficient d'un environnement naturel exceptionnel.



LA PLAINE DES SABLES

Le quartier de la Plaine des Sables se situe au nord de la commune en limite de Vigneux. Il s'agit d'un quartier à dominante pavillonnaire qui s'est développé à partir de l'entre-deux-guerres. En bord de Seine, la base régionale de loisirs du Port-aux-Cerises (163 ha) a été inaugurée en 1980.



DOMAINE DE VILLIERS

Le Domaine de Villiers jouxte le centre ville à l'est, le quartier se définit par son homogénéité qui est le résultat d'une opération d'ensemble.



LA VILLA

Situé dans un méandre de la Seine le quartier s'étend sur une superficie de 42 hectares, le tissu urbain est très majoritairement pavillonnaire.



LES BERGERIES

Localisé au nord-est de la commune, c'est un quartier d'habitat social construit en 1967 dans le cadre d'une opération d'ensemble réalisée sur les territoires de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.



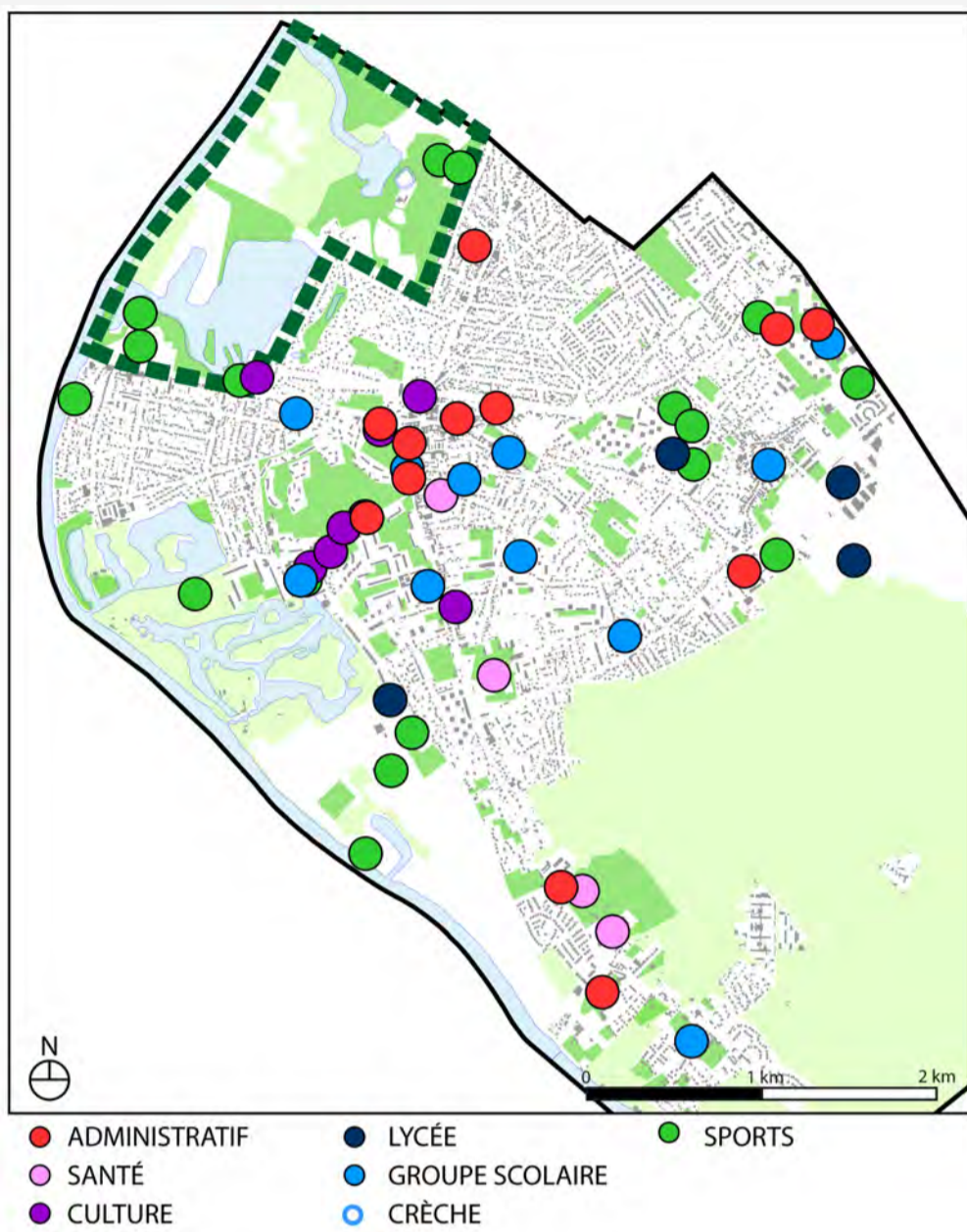
BROSSOLETTE

Le quartier se compose de 2 grands ensembles d'habitat collectif qui s'insèrent dans le tissu de maisons individuelles.



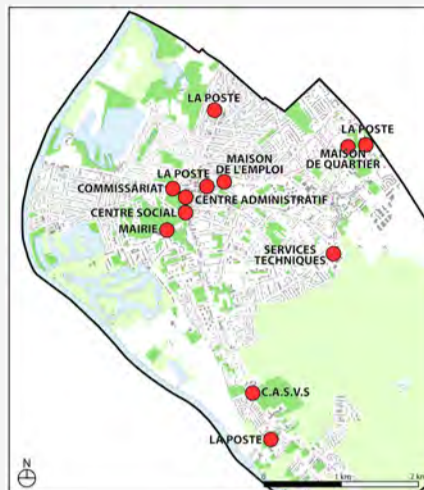
LES ÉQUIPEMENTS

LA RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS



LE NOMBRE ET LA NATURE DES ÉQUIPEMENTS SONT GLOBALEMENT SATISFAISANTS. L'OBJECTIF EST À L'AMÉLIORATION QUALITATIVE DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET À LA CRÉATION D'UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE EN FONCTION DES BESOINS ENVISAGÉS.

Les équipements administratifs municipaux, équipements publics, et d'action sociale

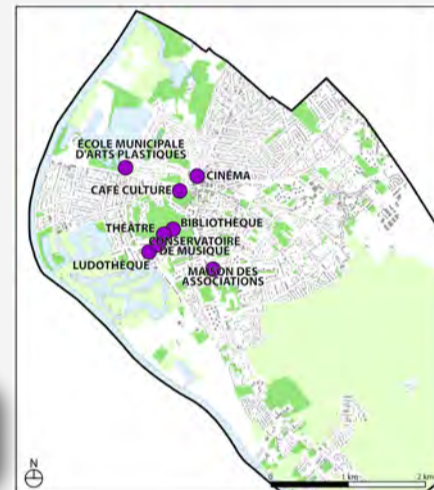


► Principalement dans le centre-ville

Les équipements culturels

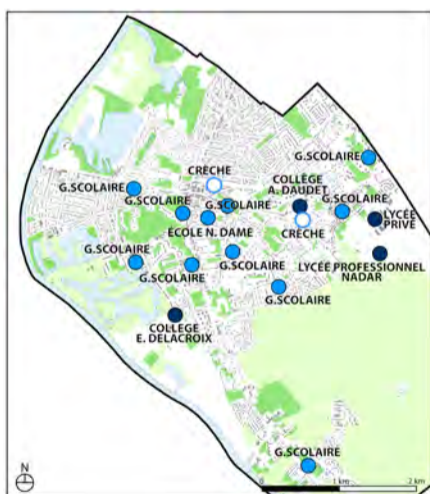


► Autour du château de Villiers et du centre-ville



► Les Draveillois souhaitent bénéficier d'une vie culturelle dynamique sans être obligés de se rendre à Paris

Les équipements scolaires et de petite enfance

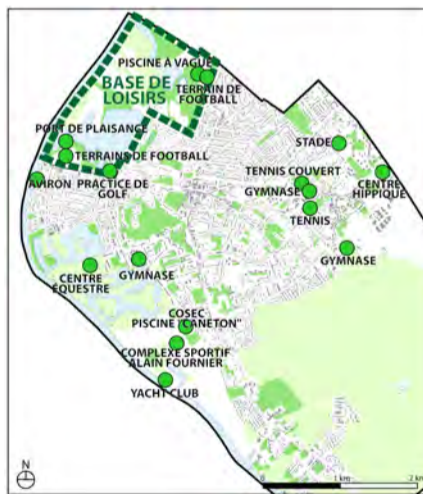


► Répartis sur l'ensemble du territoire communal

► Des projets en cours et à l'étude sur les groupes scolaires de Mainville, Jean Jaurès et des Mazières



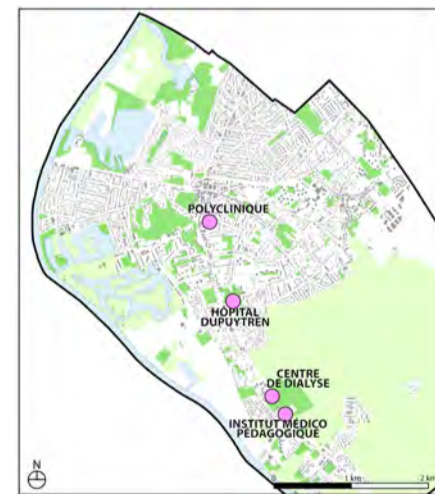
Les équipements sportifs et de loisirs



► La qualité de l'offre en équipements sportifs est à souligner

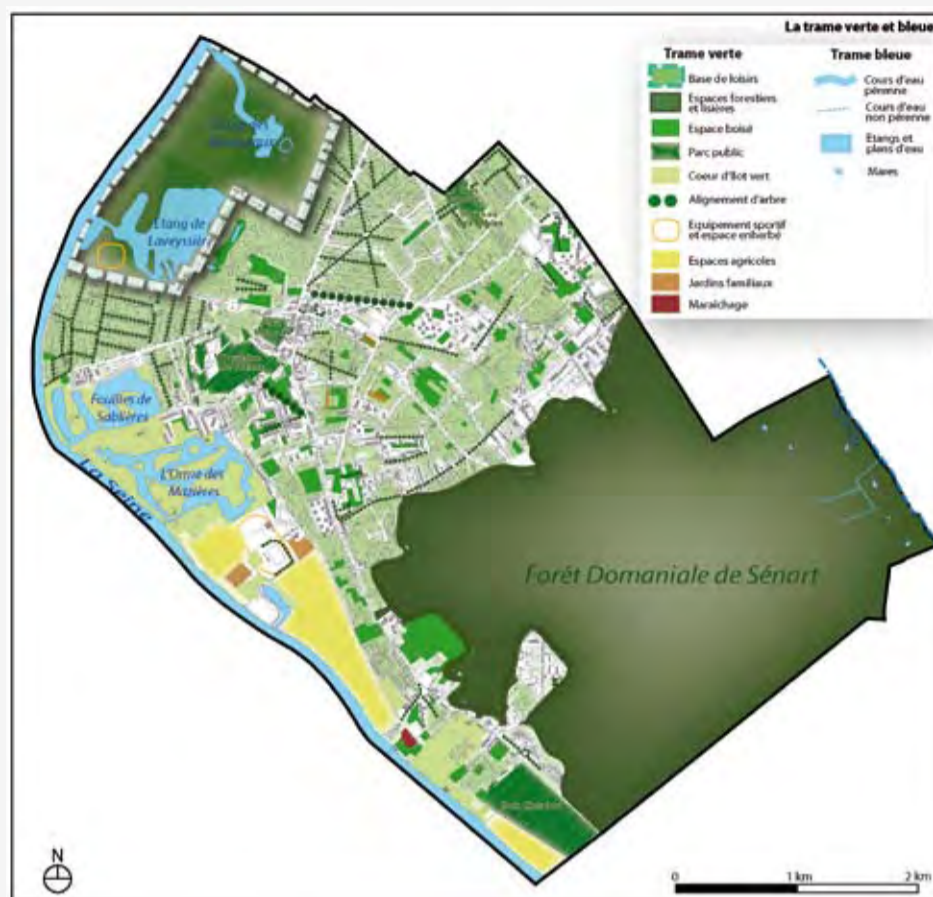
► Les espaces naturels jouent un rôle important d'espaces récréatifs et de loisirs

Les équipements de santé



► Offre importante en matière de santé, notamment l'hôpital Joffre-Dupuytren

LES PROTECTIONS EXISTANTES LA TRAME VERTE ET BLEUE



LE PATRIMOINE PAYSAGER DE LA COMMUNE SE FONDE SUR UNE GÉOGRAPHIE EXCEPTIONNELLE FORMÉE PAR LA FORÊT DE SÉNART ET LES RIVES DE SEINE. LA RICHESSE NATURELLE EST LE PRINCIPAL ATOUT DE LA COMMUNE QUI TIRE UNE GRANDE PARTIE DE SON IDENTITÉ DE CE CADRE PAYSAGER RARE EN ILE-DE-FRANCE.

LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

- ▶ **La forêt de Sénart :**
Elle occupe 450 ha du territoire communal
- ▶ **Les berges de la Seine :**
Peu urbanisées en raison des risques d'inondation. Les anciennes carrières ont été progressivement remplacées par des étangs qui servent aujourd'hui à la promenade et aux loisirs.

LA TRAME VERTE

Mises à part ces grandes entités naturelles, la trame verte de la commune est composée d'un réseau d'habitats naturels divers tels que les parcs et jardins publics, les anciens grands domaines, les espaces agricoles, les vastes espaces verts des résidences privées ou des quartiers d'habitat collectif, les jardins familiaux, mais encore les cœurs d'îlots verts des quartiers pavillonnaires, les alignements d'arbres et autres espaces publics paysagers.

